



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1638

EI 03156, Maison du judo à Lyon 3ème, Lancement de l'opération 03156539, "Maison du Judo - Modernisation de la toiture, et affectation d'une partie de l'AP 2021-1 programme 20004

Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 31 MARS 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 6 AVRIL 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 MARS 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 AVRIL 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme RUNEL (pouvoir à Mme LEGER), M. GIRAULT (pouvoir à M. BERZANE), M. BLACHE (pouvoir à M. OLIVER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1638 - EI 03156, MAISON DU JUDO A LYON 3EME, LANCEMENT DE L'OPERATION 03156539, "MAISON DU JUDO - MODERNISATION DE LA TOITURE, ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2021-1 PROGRAMME 20004 (DIRECTION DE LA GESTION TECHNIQUE DES BÂTIMENTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 mars 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du Conseil municipal des 25 et 26 mars 2021, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Tous arrondissements Bâtiments - Clos et Couvert 2021-2026 ».

Par délibération n° 2022/1421 du Conseil municipal du 27 janvier 2022, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle de « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme 20004.

La Maison du judo, sise 12-14, rue Saint Théodore à Lyon 3<sup>e</sup>, est un bâtiment d'une emprise au sol de 2 000 m<sup>2</sup>, constitué d'un rez-de-chaussée accueillant l'entrée principale, des salles d'entraînement, des vestiaires et des locaux annexes et d'un premier étage abritant le Grand Dojo, des tribunes et des locaux annexes.

La couverture du bâtiment, au-dessous du Grand Dojo, présente plusieurs points d'infiltration d'eau liés à la vétusté de la membrane étanche que des réparations ponctuelles ne peuvent plus colmater, à des pentes trop faibles et à une rigidité insuffisante de la couverture qui créent des points de rétention d'eau.

La présente opération consiste en la dépose totale de la couverture existante jusqu'à la charpente et en sa réfection par un système de couverture bac acier isolé et étanché assurant des pentes et une rigidité nécessaire pour le bon écoulement des eaux. Le nouveau complexe assurera également l'acoustique des lieux.

Cette opération estimée à 700 000 € est à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation patrimoine équipements sportifs 2021-2026 » n° 2021-1, programme n° 20004.

Les marchés de travaux, de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), de contrôle technique et autres marchés d'études seront attribués conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les délibérations n° 2021/584 des 25 et 26 mars 2021; n° 2022/1421 du 27 janvier 2022 ;

Vu l'avis du Conseil du 3<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- Le lancement de l'opération n° 03156539 « Maison du judo – modernisation de la couverture » est approuvé. Cette opération est financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme 20004.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon sur le programme 20004, AP 2021-1, opération 03156539 et imputées aux chapitres 20, 21, 23 et autres, fonctions 321, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant susceptible de modifications compte tenu des aléas pouvant survenir :
  - Année 2022 : 40 000 €;
  - Année 2023 : 660 000 €
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET